



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

collège  
Anne Frank

académie  
Lyon  
éducation  
nationale

## Compte-rendu du Conseil d'administration du jeudi 24 novembre 2016

Affaire suivie par  
Olivier ALAUX  
Téléphone  
04 78 55 27 89  
Télécopie  
04 72 25 88 50  
Courriel  
pr10964t@  
ac-lyon.fr

Rue du Figuier  
01705 MIRIBEL CEDEX

site web: <http://www2.ac-lyon.fr/col01/anne-frank/>

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35.

M. Alaux, principal et président du CA excuse :

Mme Terrier et M. Gaitet, représentants de la collectivité territoriale de rattachement ;

Mme Cochard et Mme Matile, représentantes de la commune ;

### I- Questions administratives

✓ M. Alaux fait le rappel de l'ordre du jour et ajoute les points suivant :

III : pour la sortie 6<sup>ème</sup>, rectificatif « théâtre » et non « cinéma »

IV : ajout d'une convention avec le Lycée de Trévoux pour la formation des CUI

V : questions diverses (portées par les représentants parents d'élèves) :

- organisation de rencontre parents-professeurs ;
- quantité insuffisante cantine ;
- gestion de la maison des collégiens ;
- bilan de l'AS

### Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

✓ Le PV du CA du 28 juin 2016 et celui du 3 octobre 2016 sont présentés au vote.

*Anne Frank*

---

### Votes à l'unanimité

- ✓ Installation des commissions : commission permanente, conseil de discipline, commission Hygiène et Sécurité  
*Cf Annexe*

### Votes à l'unanimité

M. Alaux introduit la constitution de la commission éducative, avec présentation de son rôle et appel à candidature pour les parents d'élèves, qui désignent deux parents.

Le CESC est également présenté et M. Alaux sollicite à nouveau la désignation de parents d'élèves, mais aucune personne n'est désignée ce jour. Les parents d'élèves communiqueront ultérieurement les personnes proposées.

- ✓ M. Alaux fait lecture du règlement du CA.  
*Cf Annexe*

Mme Le Goff, représentante de la Direction, est désignée secrétaire de séance.

### Votes à l'unanimité

---

## II- Questions administratives

---

M. Alaux laisse la parole à Mme Boyenval, adjointe-gestionnaire.

- ✓ Vote des tarifs des commensaux, information sur les tarifs élèves :

Mme Boyenval présente les tarifs de la demi-pension, fixés par tranche par le Conseil Départemental. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour le prochain exercice.

Mme Boyenval explique le détail des coûts qui entrent dans le calcul du tarif de demi-pension.

### Votes à l'unanimité

---

✓ Budget 2017

Mme Boyenval présente les éléments essentiels constitutifs du cadre réglementaire du budget.

- Le principe de la DBM
- Les principes du budget (annualité, unité, universalité, équilibre, sincérité, non affectation des recettes aux dépenses fléchées)
- Le budget s'inscrit dans les objectifs du projet d'établissement
- La structure : nomenclature comptable du budget, liste des services et domaines d'activités.
- Présentation des codes des recettes : 0/1/2

Mme Boyenval présente le contexte et les critères de choix pour le budget 2017 :

- Diminution de la dotation globale de fonctionnement
- Baisse de la recette de la taxe d'apprentissage (prévision montant faible)
- Deux nouvelles recettes : GRETA+ ITEP moineaux

Mme Boyenval projette un diaporama support de ses explications et retrace l'historique du budget de fonctionnement, qui baisse depuis 3 ans.

Mme Boyenval présente la répartition des dépenses et des recettes entre les services, puis les détaille service par service.

**AP** : dotation équivalente à l'an dernier (40 000 €)

→ Projets pédagogiques soutenus

→ Projets artistiques et culturels

---

→ Utilisation crédits TICE

**ALO** : dépenses de viabilisation prévues à la baisse en raison d'une année douce.

→ dépenses de maintenance à la hausse pour maintenir le collège en l'état.

→ dépenses pour financer une formation premiers secours pour les adultes.

→ explications fournies sur les types de recettes du service ALO (ITEP, commune, GRETA,...)

**VE :**

→ présentation des formations élèves premiers secours, assurées par la Croix-Rouge

→ présentation des recettes du service : fonds social, CESC, reliquat Accompagnement Educatif ;

**SRH :**

→ fin de la subvention du conseil départemental "bien manger au collège"

→ dépenses pour installation d'appareils de gestion des déchets, "recyclage des déchets verts"

En parallèle, des actions pour mieux gérer le gaspillage sont mises en place. L'objectif est de favoriser la prise de conscience par les élèves du gaspillage. Une opération de comptage des déchets alimentaires sera réalisée la première semaine de décembre et une exploitation pédagogique des résultats est prévue en SVT.

Mme Boyenval explique comment a été construit l'équilibre du budget, en prélevant des fonds dans le fonds de roulement. Mme Boyenval présente un bilan sur le montant restant du fonds de roulement.

---

Question de Mme Kergall sur le projet de restructuration : M. Alaux précise que le Conseil Département prépare le futur plan quinquennal : plusieurs établissements de l'Ain sont en situation problématique (taille ou structure), et il faudra attendre le mois de mars, date à laquelle le conseil départemental diffusera ce plan.

M. Nambotin questionne le risque d'avoir un fonds de roulement élevé en prévision de travaux ; Mme Boyenval explique que ce fonds ne peut participer aux travaux de réfection et rénovation. Tout ce qui touche aux murs, ouvrants et toiture des bâtiments demande l'intervention du conseil départemental.

Mme Prevot demande si la liste des sorties présentées dans le budget est exhaustive pour préparer le budget de la FCPE, qui a prévu de ne plus financer les voyages pour davantage participer au financement des sorties sans nuitée.

Donia Amor, représentante élève, demande à quoi est utilisée la recette du CESC et des explications sur ce qu'est la CESC.

**Le budget est voté à l'unanimité.**

M. Alaux remercie Mme Boyenval pour le travail réalisé.

---

**III- Questions concernant l'action éducative**

---

✓ Le calendrier pédagogique et éducatif est distribué aux membres, avec l'ajout de nouvelles informations, recueillies depuis le dernier conseil d'administration.

*Cf Annexe*

Quelques questions ou remarques sur les dates : la reprise des cours après les vacances de Noël est le mardi 3 janvier.

M. Nambotin précise qu'il faudra ajouter dans les prochains CA les dates des prochaines réunions liées au groupe de travail pour

---

définir le Plan de Global de Déplacement sur la commune (PGD) ; M. Alaux explique le but de ce plan, et l'opportunité de travailler sur un Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES).

M. Dequatre pose une question sur les dates du DNB et le risque éventuel de ne pouvoir maintenir la sortie sur Lausanne dans le cadre de l'EPI Olympisme.

Mme Cadart informe les membres que les journées médiévales sont programmées pour les 6-7 avril mais nous attendons la confirmation.

✓ M. Alaux présente le nouveau format des bulletins et futurs bilans intermédiaires, qui les remplaceront. En parallèle, des bilans de fin de cycle sont également mis en place. Ce bulletin intermédiaire est mis en place dès le premier trimestre.

Ce nouveau bulletin suscite beaucoup d'interrogations et d'échanges. Certains parents s'inquiètent de la compréhension du contenu de ce nouveau bulletin.

*Cf Annexe*

✓ Sortie Théâtre pour les classes de 6<sup>ème</sup> :

Participation des familles : 3.5 €

**Votes à l'unanimité**

✓ Voyage des classes de 6<sup>ème</sup> :

Participation des familles : 94 €

Prévu le 1<sup>er</sup> et 2 juin au Pont du Gard et la Grotte de Chauvet

**Votes à l'unanimité**

Départ 8h30 des représentants élèves.

---

#### **IV- Questions relatives à la passation de convention et fonctionnement de l'établissement**

---

✓ Autorisation donné au chef d'établissement de signer des marchés publics :

##### **Votes à l'unanimité**

✓ Convention avec le lycée de Trévoux pour la gestion des paies des CUI :

##### **Votes à l'unanimité**

✓ Convention avec le GIPAL-FORMATION du Lycée de Trévoux pour la formation des CUI :

##### **Votes à l'unanimité**

---

#### **V- Questions diverses**

---

##### **Réunion parents-professeurs :**

Les parents demandent la mise en place d'une réunion parents professeurs. M. Alaux explique que la remise des bulletins en mains propres fonctionne bien et que les réunions parents professeurs ne s'organisent pas de manière satisfaisante. Aussi, il confirme qu'il n'y aura pas de nouvelles rencontres mises en place. En revanche, il est rappelé aux parents que les demandes de rendez-vous sont un moyen très efficace pour faire un bilan avec un professeur.

##### **Quantités insuffisantes à la cantine :**

Les parents s'interrogent sur certains retours relatifs à des petites portions sur le plat principal et questionnent l'autorisation de se resservir ; ils font part de retours plus réguliers d'une insuffisance de quantités. Mme Boyenval donne les explications sur

---

le fonctionnement de la distribution. Plusieurs échanges s'ensuivent sur l'organisation du self.

M. Alaux rappelle la qualité du service depuis deux ans.

Mme Lioux, chef de cuisine précise que les quantités sont évaluées sur l'ensemble du plateau et pas uniquement sur plat chaud, et qu'il y a systématiquement le choix pour les entrées, le plat et le dessert (produit laitier + dessert).

### Règles d'accès à la maison des collégiens :

Mme Terrier explique le fonctionnement qui existait jusqu'à l'an dernier. Le lieu a été rénové et il a été décidé que le CVC allait prendre la responsabilité de la gestion. Garantir la sécurité des élèves et développer leur autonomie passe par un projet construit, qui demande du temps, d'autant qu'il faut que le règlement intérieur de cette maison des collégiens émane des élèves eux-mêmes.

**Bilan de l'AS :** 160 licenciés cette année en place des 70 l'an dernier. Les élèves adhèrent beaucoup et sont très satisfaits. Les professeurs sont très satisfaits, une dynamique s'est installée. M. Dequatre précise que les élèves ont participé massivement au cross de district organisé par l'UNSS. Part ailleurs le classement de nos élèves est excellent.

Fin du Conseil d'administration 21h00

M. Alaux

Président

Mme Le Goff

secrétaire de séance



**COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2016-2017

Nom Etablissement : COLLEGE ANNE FRANK

Adresse : MIRIBEL

Type : COLLEGE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	1 ALAUX	Olivier		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 LE GOFF	Véronique		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 BOYENVAL	Elise		
<b>II - ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	1 GAITET	Jean-Pierre	1 TERRIER	Caroline
<b>Total du premier tiers</b>	<b>4</b>			
<b>III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(4)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 POIRIER	Aurélie	1 CADART	Marie-Gilberte
	2 BERTRAND	Mylène	2 RAFFIN	Hervé
	3 KERGALL	Genevieve	3 DEQUATRE	Jean-Pierre
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	1 MARCU	Maryse	1 LIOUX	Francine
	<b>Total du deuxième tiers</b>	<b>4</b>		
<b>IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES(4)</b>	1 BUFFET	Agnès	1 BARIO	Céline
	2 RANC-GONIN	Nathalie	2 BRUNIERE	Jacqueline
	3 PREVOST	Cécile	3 RICO	Fabien
<b>ELUS DES ELEVES (4)</b>	1 AMOR	Donya	1 MAZET	Louna
<b>Total du troisième tiers</b>	<b>4</b>			
<b>Total membres de la CP</b>	<b>12</b>		<b>Quorum (moitié + 1) : (5)</b>	

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement est désigné parmi les représentants titulaires ou suppléants de celle-ci au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

**CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2016-2017

Nom Etablissement :

Adresse :

Type : COLLEGE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement (2)	1 ALAUX	Olivier		
Adjoint au chef d'établissement (3)	2 LE GOFF	Véronique		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 BOYENVAL	Elise		
Conseiller principal d'éducation (4)	4 TERIER	Carole		
<b>Total du premier tiers</b>	<b>4</b>			
<b>II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (5)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 DEQUATRE	Jean-Pierre	1 RAFFIN	Hervé
	2 KERGALL	Geneviève	2 PROST	Colette
	3 CADART	Marie-Gilberte	3 POIRIER	Aurélie
	4 JOSSERAND	Barbara	4 BERTRAND	Mylène
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 CROZE	Daniel	1 DONSBACK	Véronique
	<b>Total du deuxième tiers</b>	<b>5</b>		
<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)</b>				
	1 PREVOT	Cécile	1 NAMBOTIN	Christophe
	2 NEHRBASS	Aurélie	2 RANC-GONIN	Nathalie
	3 BUFFET	Agnès	3	
ELUS DES ELEVES (5)	1 DABO	Camille	1 LLILIO	Arthur
	2 LACROIX	Alicia	2 MATTENET	Telma
<b>Total du troisième tiers</b>	<b>5</b>			
<b>Total membres du CD</b>	<b>14</b>	<b>Quorum (moitié + 1) : 8 (6)</b>		

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

**COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2016-2017

Nom Etablissement :

Effectifs pris en compte :

Adresse :

Type : COLLEGES avec SES (SEGPA) / AUTRES COLLEGES (fortement conseillé)

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	1 ALAUX	Olivier		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 LE GOFF	Véronique		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 BOYENVAL	Elise		
Conseiller principal d'éducation (3)	4 TERRIER	Carole		
Chef des travaux	5			
<b>II – ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité de rattachement	1 GAITET	Jean-Pierre		
<b>Total du premier tiers</b>	<b>6</b>			
<b>III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement	1 RAFFIN	Hervé	1 BERTRAND	Mylène
	2 PROST	Colette	2 DEQUATRE	Jean-Pierre
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	1 LIOUX	Francine	1	
	2		2	
<b>Total du deuxième tiers</b>	<b>3 ou 4</b>			
<b>IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)</b>				
	1 MAZERAN	Anne-Cécile	1 CHAPELAN	Chrystèle
	2 RANC-GONIN	Nathalie	2 MONIN	Laurent
<b>– ELEVES DESIGNES (6)</b>				
	1 AMOR	Donya	1 MAZET	Louna
	2 LACROIX	Alicia	2 MATENET	Thelma
<b>Total du troisième tiers</b>	<b>4</b>			
<b>V – EXPERTS (7)</b>				
Médecin de prévention	1 DUMONT	Louis		
Médecin de l'éducation nationale	1 BAYLE			
Infirmière	1 CAMPION	Astrid		
<b>VI – A.C.M.O DESIGNÉ (8)</b>				
	1			
<b>Total membres de la CHS</b>	<b>15</b>			

**RAPPEL :**

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Désignés au sein du conseil des délégués des élèves par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la main d'œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.